



N° de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2024, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 3 avril 2024. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN, monsieur les conseillers GAÉTAN GRAVELINE, DAVE HÉRAULT et PHILIPPE OUELLET

Absente madame NATHALIE DENAULT

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 13 mars 2024
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 5.2. Attribution d'un mandat de service juridique à Deveau Dufour Mottet avocats, s.e.n.c.r.l. – Outaouais
 - 5.3. Signatures sur les comptes bancaires et le dépôt de nuit
 - 5.4. Renouvellement de police d'assurance MMQP-03-084060
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Chambre de compresseur pour la caserne
7. **TRAVAUX PUBLICS**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Aménagement du Parc Davis
12. **FINANCES**
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
 - 13.1. Demande installation dos d'âne rue Coulonge
 - 13.2. Demande d'achat de terrain
 - 13.3. Demande d'achat d'une parcelle de terrain
 - 13.4. Demande révision taxation
 - 13.5. Demande de la Paroisse St-Pierre
14. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
15. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
16. **CORRESPONDANCE**
17. **SUIVI DE DOSSIERS**
18. **VARIA**
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
20. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2024, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-04-036

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Debbie Laporte**
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants : Parc Davis au point 11.1

CHRISTINE FRANCOEUR			
Maire			
DAVE HÉRAULT			
Responsable : Aréna			
Comité : Consultatif en urbanisme			
PHILIPPE OUELLET			
Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile			
Responsable des Parcs et Aréna			
GAËTAN GRAVELINE			
Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)			
Comité : consultatif en urbanisme et Chute Coulonge			
DEBBIE LAPORTE			
Responsable du OH et Parcs			
Comité : Ressources humaines			
NATHALIE DENAULT			
Responsable des Finances, Voirie et Sécurité civile			
LISE A. ROMAIN			

6613



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Responsable de la Culture, famille et aînés Comité : Ressources humaines NAOMIE RIVET			
Directrice générale Greffière-trésorière			

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2024

2024-04-037

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Dave **Hérault**
Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

2024-04-038

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

6614



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par **Philippe Ouellet**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge acceptent que le 17 mai soit proclamer journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

5.2 ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU DUFOUR MOTTET AVOCATS, S.E.N.C.R.L. - OUTAOUAIS

2024-04-039

ATTENDU QU' en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité du Village de Fort-Coulonge a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 27 février 2024 préparée à cette fin par Deveau Dufour Mottet Avocats, s.e.n.c.r.l. - Outaouais;

Il est proposé par **Lise A. Romain**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge retiennent l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats, s.e.n.c.r.l., laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, à partir de l'adoption de la présente résolution;
- **Coût forfaitaire** : 1 000 \$ par année, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 250 \$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 15% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution.

ADOPTÉE

le 6 15



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

5.3 SIGNATURES SUR LES COMPTES BANCAIRES ET DÉPÔT DE NUIT

2024-04-040

Il est proposé par **Gaétan Graveline**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge nomment les personnes suivantes pour signer les documents bancaires, judiciaires ou autres, à savoir :

- Mme **NAOMIE RIVET**, directrice générale
- Mme **CHRISTINE FRANCOEUR**, Maire et/ou
- Mme **DEBBIE LAPORTE**, Maire suppléant
- Mme **BRIGITTE LAFRENIÈRE**, Secrétaire comptable

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale, madame Naomie Rivet a signé les documents pour le dépôt de nuit.

ADOPTÉE

5.4 RENOUELEMENT DE POLICE D'ASSURANCE MMQP-03-084060

2024-04-041

Il est proposé par **Lise A. Romain**
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise le renouvellement de son portefeuille d'assurance la municipale, MMQP-03-084060 de la Mutuelle des municipalités du Québec, par son représentant PMT/ROY ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC., pour un total 36 162 \$ plus taxes couvrant la période du 28 mai 2024 au 28 mai 2025.

▪ L'assurance des biens	20 135 \$
▪ Perte de revenus	0 \$
▪ Responsabilité civile	5 323 \$
▪ Erreurs et omissions	2 908 \$
▪ Crime	356 \$
▪ Automobile	5 194 \$
▪ Bris de machines	2 246 \$
▪ Responsabilité civile complémentaire	0 \$
	+ taxes

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 CHAMBRE DE COMPRESSEUR POUR LA CASERNE DE POMPIER
2024-04-042

ATTENDU QUE l'achat d'un compresseur ayant été fait

ATTENDU QU' un emplacement doit être adapté pour le compresseur, et qu'un estimé as été fournis au montant de 3275.78\$ plus taxe.

Il est proposé par **Philippe Ouellet**
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal autorise l'aménagement de la chambre de compresseur pour la caserne de pompier d'une somme de 3275.78\$ plus taxe.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 AMÉNAGEMENT DU PARC DAVIS

2024-04-043

ATTENDU QUE La Municipalité du Village de Fort-Coulonge a reçu une subvention pour l'aménagement du Parc Davis

ATTENDU QUE Blue Heron a été mandaté pour effectuer les travaux

ATTENDU QUE le plan d'aménagement fournis à Blue Heron ne tenait pas compte d'un aménagement d'une aire pour personne à mobilité réduite

ATTENDU QU' une somme de 2200 \$ plus taxe sera nécessaire pour l'aménagement de la plateforme de béton pour terminer ce projet.

Il est proposé par **Debbie Laporte**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent l'ajout de 2200\$ avant taxe pour l'aménagement du Parc Davis à l'entrepreneur Blue Heron

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

12. FINANCES

**12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT
SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL
AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES
FOURNISSEURS DE MARS 2024**

2024-04-044

ATTENDU QUE Mme la Directrice générale, dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité ;

ATTENDU QUE les comptes du mois de février ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et DEBBIE LAPORTE**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **Debbie Laporte**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 87 400.59 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	33 127.43	\$
Opérations courantes payées	(11 815.26)	\$
Immobilisations payées	()	\$
Opérations courantes à payer	66 088.42	\$
Total	87 400.59	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 3^e jour du mois d'avril 2024.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

**13.1 DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE SUR LA RUE
COULONGE**

2024-04-045

ATTENDU QU' une demande d'installation de dos d'âne
a été faite.

ATTENDU QUE la vitesse étant déjà réduite à 30 km dans ce
secteur dû à une zone scolaire

Il est proposé par **Lise A. Romain**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village
de Fort-Coulonge ne procéderont pas à
l'installation de dos d'âne sur la rue Coulonge.

ADOPTÉE

13.2 DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

2024-04-046

ATTENDU QU' un citoyen fait une demande d'achat des lots
414637776, 434637754

CONSIDÉRANT QUE ces lots font partie de la ZIS et qu'ils ne sont pas des
lots construisibles.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge prévoit
aménager ces lots pour le projet Escalé sur la rivière.

Il est proposé par **Gaétan Graveline**
Et résolu à l'unanimité

QUE pour ces raisons, les membres du conseil du Village de
Fort-Coulonge n'acceptent pas de vendre des ces lots.

ADOPTÉE

13.3 DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

2024-04-047

ATTENDU QU' Le propriétaire du lot 4636 695 fait la demande d'achat
d'une parcelle de terrain du lot 4 840 690 de la rue
Centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain fait partie de l'emprise de la
rue centre récréatif.

CONSIDÉRANT QUE La municipalité du Village de Fort-Coulonge ne voit
aucun inconvénient à procéder à la cessation d'une
parcelle de ce dit terrain d'une grandeur qui sera
déterminée suite au résultat du certificat de
localisation,

ATTENDU QUE Selon le résultat du certificat de localisation, afin que la
propriété soit conforme considérant les marges de
recul prescrites au règlement de zonage 2004-202 la
Municipalité cèdera jusqu'à concurrence de 20 mètres,
la largeur minimale pour l'emprise d'un chemin
Municipale, Soit la Rue du Centre-Récréatif



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE Tous frais pour certificat localisation et frais du notaire seront au cout du propriétaire.

Il est proposé par **Philippe Ouellet**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge procèdent à céder cette parcelle de terrain après le tout conforme au certificat de localisation, tous frais encourus seront la responsabilité du propriétaire. Cette offre sera ainsi offerte pour tous les propriétaires de la rue du Centre- Récréatif

ADOPTÉE

13.4 DEMANDE DE RÉVISION TAXATION

2024-04-048

ATTENDU QU' un citoyen fait une demande de révision matricule 8677-76-7065 pour 2021-2022-2023-2024 du a un changement de vocation.

CONSIDÉRANT QUE tout changement de vocation doit être fait par écrit, par le propriétaire suite un changement de vocation

CONSIDÉRANT QUE qu'aucune demande de changement de vocation n'avait été faite avant 2024.

Il est proposé par **Lise A. Romain**
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge procède à un ajuste des unités taxables pour l'année en cours et l'année antérieur soit 2024 et 2023.

ADOPTÉE

13.5 DEMANDE DE LA PAROISSE ST-PIERRE

2024-04-049

Il est proposé par **Debbie Laporte**
Et résolu à l'unanimité

QU' un don de 500,00\$ soit remis à la Paroisse ST-PIERRE, pour aider a défrayé les dépenses liées à la fête du Centenaire de l'église.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2024-04-050

Il est proposé par **Debbie Laporte**

Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 7h46.

ADOPTÉE

Présidente


CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

Secrétaire


NAOMÉ RIVET
Directrice générale/Greffière-trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».